



## BRÈVES

PAC 2024 :  
DES NOUVEAUTÉS À VENIR

C'était prévu, la PAC en 2024 présentera des changements par rapport à celle de 2023. Ces derniers mois, la FUGEA aura participé activement à la négociation. Après plusieurs mois de discussions, les changements ont enfin été validés par la Commission européenne ce mardi 19/12. Nous avons évidemment dénoncé ce calendrier trop tardif et ce cadre aussi instable qu'illisible !

Dans notre mensuel "La Lettre Paysanne" de décembre, nous avons communiqué en primeur (et donc au conditionnel) sur les principaux changements prévus. Nous vous confirmons que les informations communiquées à ce moment sont celles actées. Vous pouvez retrouver cet article sur notre site internet.

Nos spécialistes PAC restent évidemment à votre écoute en cas de question !

Timothée Pétel :  
tp@fugea.be

Thomas Huyberechts :  
th@fugea.be

## AGR-E-SOMMET : LA FUGEA FAIT VALOIR SON POINT DE VUE SUR LES ÉNERGIES RENOU- VELABLES ET LE CARBON FARMING

Le vendredi 15 décembre avait lieu l'annuel « Agr-e-Sommet », une matinée de conférences agricoles organisées par Libramont Coopéralia. Cette édition avait pour thème « Notre agriculture, productrice de nourriture, mais aussi d'énergies et de revenus ? ».

Diverses entreprises étaient invitées à présenter leurs projets de production d'énergie (biométhaniseurs, promoteurs de projets agri-voltaïques, Biowanze) ou de captation et de valorisation de carbone (Soil Capital). La FUGEA était également invitée à donner son point de vue sur ces initiatives. Vous retrouverez ci-dessous le discours de notre syndicat pour porter la vision et les craintes des agriculteurs et agricultrices.

« Soyons tout de suite francs, la vision de l'agriculture défendue par la FUGEA est fort loin de celles de la plupart des initiatives présentées plus tôt. Nous sommes moins optimistes que les autres orateurs sur le développement de la plupart des productions d'énergie en agriculture et de la rémunération carbone (carbon farming).

Mais, dans notre courte intervention, nous n'allons pas venir avec des oppositions de vision.

Nous n'allons par exemple pas débattre de la pertinence de produire de l'énergie sur des terres nourricières ou encore de l'intégrité scientifique de rémunérer des agriculteurs sur des concepts bancals de neutralité carbone. En effet, ces sujets sont de l'ordre du débat politique.

Nous ne partageons pas cette vision politique de l'agriculture mais nous ne pouvons pas obliger que notre vision soit consensuelle. Nous vivons dans un pays où nous avons des libertés et chacun a le droit de croire en ce qu'il veut.

Mais nous vivons aussi dans un pays où la liberté des uns ne peut pas compromettre la liberté des autres.

Or, c'est la menace de beaucoup des initiatives présentées ce matin. Le point commun de ces initiatives est, qu'au-delà des promoteurs et des quelques agriculteurs partenaires, le reste du monde agricole (celles et ceux qui ne veulent pas rentrer dans ces modèles) sont tout de même impactés, directement ou indirectement.

C'est ce que nous allons démontrer au travers de 3 exemples.

### LA BIOMÉTHANISATION

Certains types de biométhanisation ont des effets négatifs sur les éleveurs des alentours en compliquant l'approvisionnement en fourrage et co-produits de ces derniers. Citons deux exemples : le prix des pulpes de betteraves qui augmente, voir devient inaccessible pour les éleveurs non-planteurs à cause de la concurrence sur la ressource avec les biométhaniseurs. Même chose pour le

prix du maïs sur pied, qui a presque doublé dans certaines régions suite à l'appétit des méthaniseurs.

Ces types de biométhanisation ont également un impact négatif sur l'accès à la terre pour les agriculteurs des alentours.

En proposant un service d'entreprise agricole pour la culture de maïs, elle renforce et favorise le modèle de propriétaires terriens non-agriculteurs qui ne cultivent pas eux-mêmes mais profite d'une activité de rente de leurs terres

Pire, certains agriculteurs sont mis dehors de leurs terres par des propriétaires, démarchés par des biométhaniseurs qui proposent des loyers plus juteux (jusqu'à 1200 euros/ha).

## L'AGRI-VOLTAÏSME

L'agri-voltaïsme, bien que profitable pour quelques agriculteurs, a des impacts négatifs sur le reste du milieu agricole à cause de l'impact de ces projets sur le prix des terres.

En effet, en proposant des loyers de 2000 à 4000 euros/ha aux propriétaires, le développement de l'agrivoltaïsme serait un signal clair pour des investisseurs externes ou des agriculteurs qui cherchent une activité de rente.



Alors que le contexte du foncier agricole wallon est en véritable far-west qui manque cruellement de régulation, la généralisation de ces projets agrivoltaïques renforcera davantage et de manière importante le prix du foncier et pénalisera ainsi l'ensemble de la profession agricole.

## LE CARBON FARMING

Bien que le prix des certificats carbone soient actuellement bas, leur augmentation potentielle dans les prochaines années auraient divers effets négatifs sur le monde agricole.

Premièrement, un impact sur le prix des terres en proposant une activité de rente, sans besoin de cultiver, pour des propriétaires terriens. De plus, il n'existe pas de plafonnement à l'hec-

tare, ce qui peut renforcer la course à l'achat de terres agricoles.

Le complément de revenu par des certificats carbone risquerait aussi de légitimer la politique des prix bas que pratique l'agro-industrie depuis trop d'années. Sachant que les producteurs disposent d'un revenu complémentaire à la vente de leurs denrées, cette dernière pourra diminuer ces prix d'achat. Avec des effets négatifs pour tout le secteur et un écart de prix de vente qui se renforcera entre les filières agro-industrielles et les circuits courts.

## CONCLUSION

Les initiatives présentées lors de cet "Agr-e-Sommet" prétendent avoir des retombées positives pour les agriculteurs. Mais il n'en est rien !

En fait, le développement de ces activités ne profite qu'à leurs promoteurs et aux quelques agriculteurs avec qui ils collaborent. Mais, pour le reste du monde agricole, il a des impacts négatifs. Pourtant, ces agriculteurs et agricultrices impactés n'ont rien demandé, ils ont développé leur activité sans faire d'ombre à leur voisin. Mais aujourd'hui, ils pâtissent, directement ou indirectement, du développement de ces initiatives de production d'énergie renouvelable ou de carbon farming. Répétons-le, la liberté des uns ne peut pas entraver la liberté des autres. Ces exemples nous montrent qu'on en est malheureusement loin...

En tant que syndicat, nous ne pouvons pas cautionner ces initiatives. Notre objectif est de défendre l'intérêt commun, plutôt que le développement de quelques-uns.

Cela devrait d'ailleurs être le cas de tous les syndicats, peu importe les divergences de vision politique, car c'est l'essence de nos organisations. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

En tant que porte-parole des agriculteurs et agricultrices, nous sommes là pour rappeler aux promoteurs de ces initiatives qu'ils ont un impact et donc une responsabilité envers l'ensemble du monde agricole. Leur développement ne peut pas se faire au détriment de la majorité des agriculteurs et c'est pour ces raisons que la FUGEA continuera à militer politiquement et syndicalement pour faire respecter l'intérêt commun agricole.